

## PROCÉDURE POUR LA CRÉATION D'UN COMPTE SUR ANTS. GOUV

> Sur le site de la mairie, dans la page d'accueil  
Allez dans ACCÈS RAPIDES « **Prise de Rendez-vous rapide** » à gauche de l'écran



> Faites défiler le contenu jusqu'au : **3- Remplir sa pré-demande en ligne**

> Cliquez sur le lien en bleu



> Cliquez sur :



**ATTENTION !! VOUS DEVEZ DISPOSER D'UNE ADRESSE E.MAIL POUR POUVOIR CRÉER VOTRE ESPACE.**

> Allez dans la partie : Je crée un compte et renseigner les champs ci-dessous

Je suis ... \*

Particulier

Nom de famille \*

Prénom \*

Adresse mél \*

Saisir le code ci-dessus \*

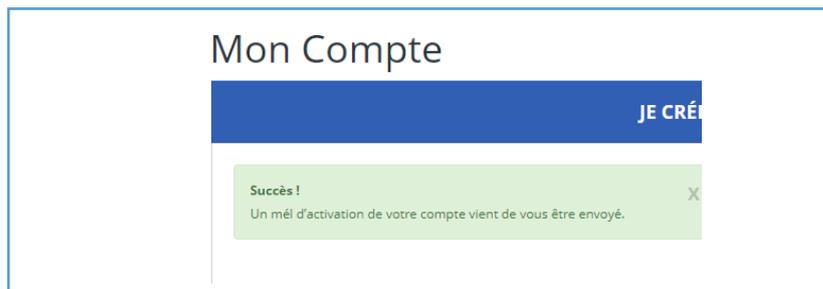
J'accepte les conditions générales d'utilisation et les règles de confidentialité \*

CRÉER MON COMPTE

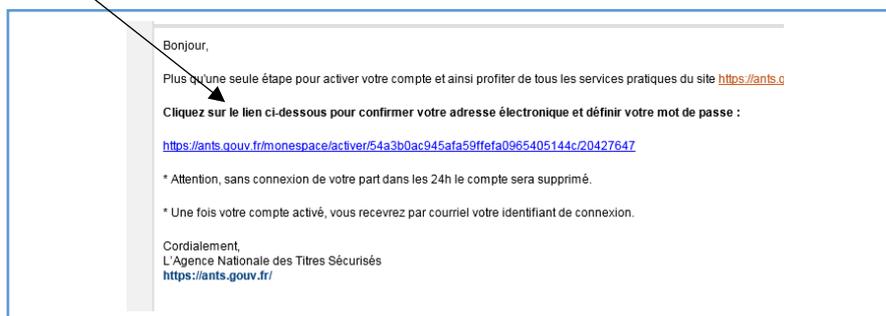
Qui peut créer un compte ?  
La création d'un compte d'ANTS vous permet de demander un permis de conduire biométrique et la carte grise.  
Attention ! Les demandeurs doivent être des particuliers. Nous ne sommes pas destinés aux personnes morales.  
Personnes morales : la liste => consultez la page 10 du règlement.  
La création de votre compte est gratuite.  
Vous complétez le formulaire et validez votre demande en cliquant sur le bouton 'Créer mon compte'.  
Vous recevrez un email de confirmation de votre compte, en cliquant sur le lien 'Valider mon compte' dans le dernier formulaire que vous recevrez, votre mot de passe sera réinitialisé.

> Cliquez sur « CRÉER MON COMPTE »

> Le message ci-dessous s'affiche. Vous devez récupérer dans votre boîte e.mail le message d'ants.gouv.



> Dans votre messagerie, dans le courriel que vous a envoyé ants.gouv, cliquez sur le lien qui s'affiche en bleu.

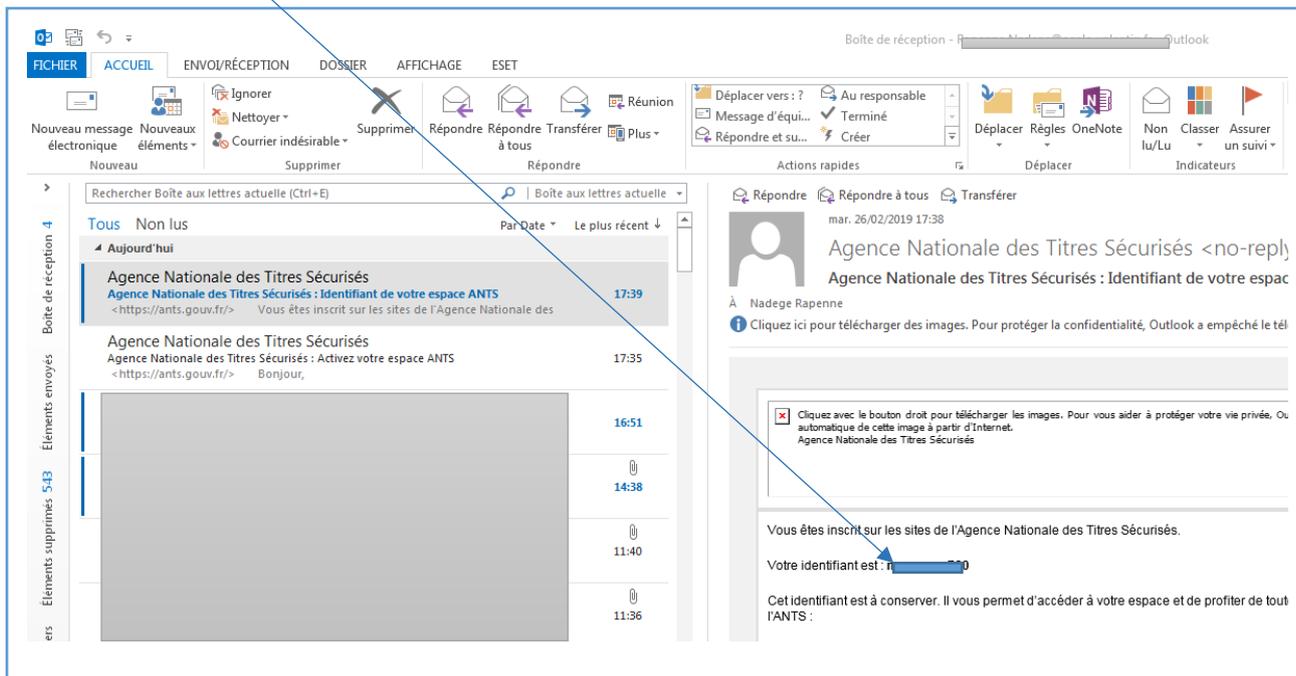


> Remplissez les différents champs et cliquez sur « ME CONNECTER »

**Attention !!** Le mot de passe doit comporter 8 caractères (des MAJUSCULES, minuscules, des chiffres et des ponctuations)  
**Notez-le pour ne pas l'oublier !**

> Votre espace personnel est créé.

N'oubliez pas de récupérer votre identifiant dans l'e.mail de confirmation que vous allez recevoir sur votre messagerie.



> Vous pouvez accéder à votre espace personnel pour vos démarches.

